



A l'intention des parents des élèves de 7P
Collège de St-Roch

**Accueil individualisé durant la pause de midi
pour les élèves de 7P (avec contrôle des présences)
à l'Espace d'accueil de St-Roch**

ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Durant l'année scolaire, l'*Espace d'accueil* de St-Roch 9 (annexe du collège de St-Roch) est ouvert durant la pause de midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h45. Tous les élèves du collège peuvent s'y rendre librement pour pique-niquer (micro-ondes à disposition), jouer, bricoler, étudier, se réunir, se reposer ou tout simplement passer un moment. Un duo d'animateurs parascolaires y assure un accueil et une présence bienveillante. Cette prestation est organisée par le Service des écoles primaires et secondaires, en partenariat avec la direction de l'établissement de Villamont.

Pour les familles qui le souhaitent, un **accueil individualisé - avec contrôle de présences – est proposé pour les élèves de 7P durant la première partie de l'année scolaire** (dès le lundi 27 août 2018 et jusqu'au 21 décembre 2018). Cette prestation est **gratuite**, mais pour des raisons d'organisation, **nécessite une inscription**. Elle se déroule de la manière suivante :

- Accueil à l'*Espace d'accueil* et contrôle de présence :
 - Les enfants qui apportent leur propre repas sont accueillis à **12h**.
 - Les enfants inscrits à l'offre de repas chauds (menus*) vont d'abord manger leur repas au réfectoire, situé dans le collège de St-Roch, puis sont accueillis à l'*Espace d'accueil* à **12h45**.
- En cas d'absence non excusée, le parent responsable est averti par téléphone.
- Les animateurs parascolaires proposent des activités selon les envies des enfants, après le moment du repas et jusqu'à 13h30.

Cet accueil individualisé s'adresse exclusivement aux élèves de 7P aux conditions suivantes :

- Les parents s'engagent à annoncer à l'animateur parascolaire référent (079 681 12 56) toute absence de leur enfant ou cas échéant, l'élève apporte un mot d'excuse signé.
- En arrivant à l'*Espace d'accueil*, l'enfant annonce son arrivée à l'animateur ou à l'animatrice parascolaire.
- L'élève peut quitter le groupe après en avoir averti un-e animateur/trice parascolaire, pour se rendre à d'autres activités organisées dans l'établissement (par ex. cours facultatifs).

Dès janvier 2019 et jusqu'à la fin de l'année scolaire, les animateurs parascolaires continueront à assurer un accueil pour l'ensemble des élèves à l'*Espace d'accueil* durant la pause de midi et proposeront des animations, mais sans contrôle des présences.

Lausanne, juillet 2018

Fabienne De Pietro
Adjointe administrative

Accueil avec encadrement destiné aux élèves de 7P de 12h00 (12h45) à 13h40

REGLEMENT

Attitude générale

- Les élèves ont une attitude correcte et polie, aussi bien envers les adultes qu'envers leurs camarades.
- Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique et verbale.
- Ils respectent les règlements internes du bâtiment scolaire et de l'établissement.
- Ils s'engagent à se conformer aux exigences et obéissent à l'adulte référent.

Déroulement des activités

- Après le repas de midi, les élèves restent dans le périmètre défini par l'animateur/trice parascolaire référent-e, sauf s'ils présentent une excuse écrite.
- Les élèves **participent** à la remise en ordre de l'espace mis à disposition : matériel, tables, chaises, propreté.
- Les parents qui ne souhaitent plus bénéficier de la prestation d'accueil individualisé (contrôle de présence de leur enfant) sont priés de l'annoncer par écrit à l'animateur parascolaire référent. Ils peuvent le faire en tout temps.

Tout élève qui ne respecte pas le règlement ci-dessus risque une exclusion qui sera communiquée aux parents.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Accueil individualisé (contrôle des présences) pour les élèves de 7P

dès le lundi 27 août, jusqu'au vendredi 21 décembre 2018.

ESPACE D'ACCUEIL DE ST-ROCH

à remettre directement à l'animateur parascolaire référent (sur place)

Par le présent bulletin, j'inscris mon enfant à l'accueil avec contrôle des présences, **de 12h00 à 13h40 (ou de 12h45 à 13h40 si l'enfant est aussi inscrit au réfectoire*)** les jours suivants :

lundi	à 12h <input type="checkbox"/>	lundi	à 12h45 <input type="checkbox"/>
mardi	à 12h <input type="checkbox"/>	mardi	à 12h45 <input type="checkbox"/>
jeudi	à 12h <input type="checkbox"/>	jeudi	à 12h45 <input type="checkbox"/>
vendredi	à 12h <input type="checkbox"/>	vendredi	à 12h45 <input type="checkbox"/>

* Pour l'inscription au réfectoire (repas chauds), merci d'utiliser la circulaire distribuée à la rentrée, disponible également sur la page internet www.lausanne.ch/refectoires.

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

N° de classe :

Maître-esse de classe :

Nom de la personne responsable :

Téléphone portable de la personne responsable de l'enfant:

Dès janvier 2019, je prends note qu'il n'y a plus de contrôle des présences.

Date : Signature de la personne responsable :

Remarques

.....
.....